

ADJUDICATION PUBLIQUE
au Restaurant «La Fermette»
à 11, Stawelerstrooss, L-9964, Huldange
Commune de Troisvierges

Le MERCREDI, 19 OCTOBRE 2022 à 15.00 heures

Il sera procédé par le ministère du notaire **Maître Danielle KOLBACH** de résidence à Junglinster, conformément aux dispositions de l'article 879 du Nouveau Code de Procédure Civile sur la saisie immobilière (article 71 de la loi du 2 janvier 1889), à l'adjudication publique du bien immobilier suivant:

BIEN IMMOBILIER A VENDRE

Une maison d'habitation, avec toutes ses appartenances et dépendances, le tout sis à **L-9964, Huldange (Commune de Troisvierges), 35, Beesléckerweeg**, inscrit au cadastre comme suit:

Commune de Troisvierges, section B de Huldange

Numéro 584/2150, lieu-dit «Beesléckerweeg», place (occupée), bâtiment à habitation, contenant 13 ares et 80 centiares

La commune de Troisvierges a délivré en date du 16 août 2022 une attestation, suivant laquelle ce bien immobilier est classé au PAG en vigueur comme «zone d'habitation de faible densité».

Suivant un projet de refonte du PAG, ce bien immobilier est classé comme:

- «zone d'habitation 1» (HAB-1) avec «immeuble protégé de catégorie C»
- PAP «quartier existant 1A-i» (PAP-QE-1A-i)

*Suivant un courrier de la commune de Troisvierges du 17 août 2022, en vertu de l'art. 21 de la loi du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, **la démolition de cet immeuble est par principe interdite** (art. 30.5 de la partie écrite du projet de refonte du PAG, consultable sur le site internet de la commune.*

L'adjudication publique aura lieu aux requêtes, poursuites et diligences du premier créancier inscrit, à savoir, la société anonyme "ING Luxembourg S.A.", avec siège social à L-2965 Luxembourg, 26, Place de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 6.041;

a) en vertu de la grosse en forme exécutoire:

d'un acte d'ouverture de crédit reçu par le notaire Marc Lecuit, prénommé, en date du 11 janvier 2019, numéro 11/19, et d'un bordereau d'une inscription hypothécaire conventionnelle, transcrit au bureau des hypothèques à Diekirch, le 28 janvier 2019, volume 883, numéro 157; et

b) en vertu d'un commandement resté infructueux signifié par exploit de l'huissier de justice Monsieur Georges WEBER, demeurant à L-9279 Diekirch, 5, Montée de la Seitert, du 8 juillet 2022, signification et sommation dûment enregistrée à Diekirch Actes Civils 1, le 11 juillet 2022, Relation: DAC/2022/9181;

contre:

Monsieur Carlos Manuel **SAMPAIO RODRIGUES NERY**, ouvrier, né à Almada (Portugal), le 31 mars 1980, et son épouse Madame Isilda **DA PIEDADE SEBASTIAO DOS REIS NERY**, femme au foyer, née à Cova de Piedade/Almada (Portugal), le 2 octobre 1980, demeurant ensemble à 35, Beesléckerweeg, L-9964, Huldange (Troisvierges);

Aux clauses et conditions d'un **cahier des charges dressé par le notaire soussigné, le 24 août 2022** dont toute personne pourra prendre communication en l'étude.

Tous ceux du chef desquels inscription pourrait être prise pour raison d'hypothèque légale, devront requérir cette inscription avant la transcription du procès-verbal d'adjudication.

Les frais de l'adjudication publique seront de QUINZE pourcent (15%).

Toute personne capable d'enchérir pourra, dans la **HUITAINE** après l'adjudication publique, faire une **surenchère par voie d'huissier de justice**, pourvu qu'elle soit du **sixième au moins du prix**, outre les **frais de DIX-SEPT pourcent (17%) du montant principal** de l'adjudication publique, en respectant les formalités prévues par le nouveau Code de procédure civile.

Pour tous renseignements supplémentaires, prière de s'adresser à l'étude du notaire.

Visites: Les visites se feront sur demande le 8 octobre et 15 octobre de 13h00-14h30 et le 19 octobre de 13h30 à 14h30.

Les amateurs devront être en mesure de prouver leur solvabilité au notaire le jour de l'adjudication publique.

Les amateurs sont invités de consulter le PAG et le règlement l'urbanisme de la commune

ATTENTION: UNE ATTESTATION DE SOLVABILITE PAR UN COURTIER N'EST PAS SUFFISANTE

Le notaire commis:

Maître Danielle Kolbach, notaire
34-36, rue des Cerises
L-6113 Junglinster
Tel.: 78 90 52 -54

